

Le 27 mars 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MONTET-FRANC, MARRET, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame KHEBRARA à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisations d'urbanisme pour des travaux sur le site de l'ensemble Louis Pasteur

Monsieur le Maire expose que, selon les textes en vigueur, le Conseil Municipal doit habiliter le Maire pour la signature de toutes les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou les demandes de déclarations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés et doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Il indique que, conformément engagements pris devant les Andréziens-Bouthéonnais, plusieurs projets s'inscrivant dans la démarche de promotion et de développement d'une ville attractive, solidaire et écoresponsable se concrétisent aujourd'hui.

Monsieur le Maire détaille le projet envisagé sur le site de l'ensemble Louis Pasteur, comme suit :

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon est propriétaire, boulevard Pasteur, d'un groupe scolaire et d'un gymnase sur la parcelle cadastrée BL n° 79.

L'opération prévue s'organise autour de l'agrandissement et l'amélioration du groupe scolaire, avec une attention particulière sur la sécurisation des accès, et la rénovation du gymnase.

Le périscolaire du groupe scolaire Pasteur est actuellement situé au rez de chaussée du bâtiment voisin « Espace Pasteur ». Dans le cadre de cette opération, il est prévu de transférer les activités du périscolaire au sein de l'école en récupérant une partie du gymnase voisin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230328-2023-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Publication : 28/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



L'école sera réaménagée avec une réorganisation des accès, agrandie et améliorée notamment sur le plan thermique :

- Différenciation et sécurisation des accès pour la maternelle, la primaire et le périscolaire ;
- Transformation d'une partie de l'actuel gymnase Pasteur en salle multi activités et périscolaire de 260 m² environ ;
- Reprise complète du bloc de sanitaires sous le préau ;
- Création de sanitaires en R+1 ;
- Création d'un bureau pour le(a) directeur(rice) du groupe scolaire ;
- Optimisation des locaux fonctionnels (salle des maîtres, buanderie, espaces de stockage, ...);
- Création de préaux complémentaires ;
- Remise à niveau du système alarme incendie.

La partie de l'actuel gymnase qui ne sera pas réaffectée au groupe scolaire restera un lieu principalement dédié aux activités sportives avec une salle de 250 m² et ses locaux annexes (stockage, sanitaires, locaux techniques, ...). Elle fera l'objet d'une rénovation globale lourde de son enveloppe et de ses équipements techniques, et disposera d'un accès indépendant.

Monsieur le Maire indique que l'aménagement des cours fait partie d'un autre projet de réfection de l'ensemble des cours d'école de la commune, mené en lien avec ce dossier.

L'ensemble du programme de travaux (hors aménagement de la cour et incidences éventuelles amiante) est estimé par la maîtrise d'œuvre (date de valeur mars 2023) à :

Objet		Montant
<ul style="list-style-type: none"> - Création de la nouvelle entrée ; - Aménagement du groupe scolaire (maçonnerie, étanchéité, menuiseries extérieures, serrurerie, plâtrerie peinture, sols, plomberie, électricité) ; - Aménagement de la salle multi activité / périscolaire ; - Rénovation de la partie de gymnase conservée 		1 595 000 € HT
Option 1 :	Surélévation du plancher de la zone Sud Est (Bibliothèque + Classe ULIS) :	63 500 € HT
Option 2 :	Surélévation du plancher de la salle périscolaire et de la cour périscolaire :	195 000 € HT
Option 3 :	Démolition préau cour et reconstruction d'un nouvel auvent :	40 000 € HT
Option 4 :	Habillage en Trespa des façades ITE en RDC :	39 000 € HT
Option 5 :	Remplacement de la liaison enterrée pour le chauffage entre les bâtiments maternelles et élémentaires par une liaison visitable :	19 500 € HT
Option 6 :	Création de WC en R+1 du bloc élémentaire :	22 000 € HT
Option 7 :	Aménagement du local rangement en cour arrière :	81 500 € HT
Option 8 :	Flocage en bloc maternelles sous les logements :	3 500 € HT
Option 9 :	Réalisation d'enrobés sur la cour arrière :	10 500 € HT

Afin de répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs, d'améliorer le confort d'usage et optimiser le projet en tenant compte des contraintes du site et de la volonté de l'équipe municipale de maîtriser le budget de cette opération ; il est proposé de retenir le programme de base avec les options 4, 5, 6 et 8. Le coût total est ainsi estimé à 1 679 000 € HT.

Les travaux doivent débuter fin 2023 et sont prévus pour une durée de 18 mois.

Monsieur le Maire précise, qu'afin de réaliser ces travaux, un permis de construire est nécessaire ainsi qu'une autorisation de travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la concrétisation des travaux susmentionnés sur le site l'ensemble Louis Pasteur, à savoir :
 - Un permis de construire,
 - Une autorisation de travaux.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 28 mars 2023

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

